

Crypto & TradFi

Synthèse du mois – avril 2026

À moins de 60 jours de l'échéance MiCA, le marché crypto européen quitte la phase déclarative pour entrer en exécution. L'AMF intensifie ses listes noires, l'ESMA précise ses attentes, le Royaume-Uni mène sa première opération coordonnée contre le P2P illégal, le Japon reclasse les crypto-actifs comme instruments financiers, et les États-Unis avancent sur CLARITY, GENIUS et Reg Crypto.

En parallèle, trois mouvements structurels redessinent le périmètre de la régulation : la BCE soutient la centralisation de la supervision des CASPs autour de l'ESMA, le consortium bancaire Qivalis prépare un stablecoin euro pour le S2 2026, et la première IPO 100 % on-chain en Europe (Lise / ST Group) confirme que la tokenisation devient une infrastructure de marché régulière. L'affaire Mythos d'Anthropic confirme par ailleurs que les modèles d'IA avancés sont désormais traités comme des variables prudentielles.

Le message du mois

La régulation ne se contente plus de fixer un cadre : elle structure désormais les infrastructures, les usages et les flux. La performance des acteurs dépendra autant de leur préparation opérationnelle que de leurs fondamentaux financiers.

Focus crypto-actifs et finance numérique

Compte à rebours MiCA : l'ESMA bascule en mode exécution

Le 24 avril, l'ESMA a précisé ses attentes pour la fin de la période transitoire MiCA, fixée au 1er juillet 2026. Au-delà de cette date, toute entité fournissant des services sur crypto-actifs à des clients européens sans agrément MiCA devra cesser ses activités : plans de cessation crédibles exigés des PSAN non agréés, interdiction pour les entités hors de l'UE de servir des clients européens (hors reverse solicitation), interdiction d'externaliser la conservation à des entités non autorisées, et avertissement explicite que tous les prestataires actuels ne seront pas agréés à la date pivot.

IMPACT INVESTISSEURS

Particuliers : vérification urgente du statut MiCA du prestataire (registre intérimaire de l'ESMA ou liste blanche de l'AMF), avec attention à l'identité juridique exacte de la contrepartie.

Family offices et fonds : cartographie obligatoire des contreparties CASP et de leur chaîne d'externalisation, en particulier pour la conservation.

Au 1er juillet 2026, les actifs détenus auprès d'un prestataire non agréé ne bénéficieront plus de la protection MiCA.

France : l'AMF passe à la phase d'alerte opérationnelle

L'AMF a publié coup sur coup deux mises en garde : le 21 avril, mise à jour des listes noires Forex et dérivés sur crypto-actifs (16 sites Forex et 15 sites de dérivés ajoutés depuis janvier) ; le 22 avril, communiqué dédié aux acteurs non autorisés à proposer des crypto-actifs à l'approche de l'échéance, avec 23 noms ajoutés depuis le début de l'année. La fin de la période transitoire des PSAN au 1er juillet 2026 est confirmée, sous peine de deux ans d'emprisonnement et 30 000 € d'amende pour exercice non autorisé.

Sur ce même volet, l'AMF a déjà radié plusieurs PSAN historiques pour caducité ou pour décision d'agrément MiCA. Le ton du régulateur change : on passe du rappel pédagogique à l'alerte opérationnelle. Pour le mois d'avril, un PSAN français a obtenu l'agrément PSCA sous MiCA : Deskoin. La liste blanche de l'AMF s'est également vu rajouter plusieurs autres entités agréées via le mécanisme de Passeport.

Europe : vers une supervision centralisée et une révision « MiCA 2 »

Dans son opinion du 9 avril (CON/2026/13), la BCE a formellement soutenu le plan de la Commission européenne visant à centraliser la supervision des principaux acteurs financiers de l'UE, PSCA inclus, sous l'autorité de l'ESMA basée à Paris. La BCE demande un siège sans droit de vote au Conseil exécutif de l'ESMA et des exigences de fonds propres calibrées sur la volatilité des entreprises crypto. L'Irlande, le Luxembourg et Malte ont publiquement résisté ; leurs modèles d'attractivité réglementaire pourraient être redéfinis.

En parallèle, le 15 avril à la Paris Blockchain Week, Peter Kerstens (DG FISMA) a annoncé l'ouverture d'une consultation publique « sans tabou » sur l'évolution de MiCA. Le rapport de la Commission sur l'application de MiCA est attendu pour le 30 juin 2027 (article 140), déclencheur potentiel d'un texte « MiCA 2 ». Thèmes probables : stablecoins euro, encadrement DeFi, services de staking, traitement des NFT.

✂ **Stablecoins en euro : la bataille de la souveraineté monétaire**

Le 17 avril, le ministre français des Finances, Roland Lescure, a appelé à développer davantage de stablecoins adossés à l'euro et à explorer les dépôts tokenisés, afin de réduire la domination américaine dans les paiements numériques (le dollar représente près de 99 % de la capitalisation mondiale des stablecoins). Reuters a confirmé qu'un consortium incluant ING, UniCredit et BNP Paribas, désormais constitué en joint-venture Qivalis basée à Amsterdam (12 banques européennes au total, dont BBVA, CaixaBank, KBC, Danske Bank) travaille à un lancement de stablecoin euro au S2 2026 sous la supervision de De Nederlandsche Bank.

Côté français, Société Générale (via SG-Forge) a annoncé fin avril l'élargissement de ses services aux acteurs crypto, avec 15 clients et la position singulière d'avoir émis des stablecoins publics en euro et en dollar. La BCE a par ailleurs ouvert son appel à manifestation d'intérêt pour les PSP candidats au pilote de l'euro numérique (clôture le 14 mai 2026).

✂ **États-Unis : CLARITY, GENIUS et Reg Crypto entrent en exécution**

Quatre dossiers convergent. Le GENIUS Act : le 8 avril, FinCEN et OFAC ont publié conjointement une NPRM imposant pour la première fois aux émetteurs de stablecoins de paiement autorisés (PPSIs) le respect du Bank Secrecy Act, avec une capacité technique de blocage / gel / rejet on-chain.

Règlements finaux attendus le 18 juillet 2026, application complète au 18 janvier 2027.

Le CLARITY Act : reprise des travaux du Sénat le 13 avril ; les sénateurs Moreno et Lummis ont fixé fin mai comme deadline politique sous peine de report jusqu'en 2030 (Polymarket évaluait au 2 avril la probabilité d'adoption en 2026 à 66 %).

Reg Crypto : le 6 avril, Paul Atkins (président SEC) a confirmé que le projet de plus de 400 pages a été soumis à l'OIRA, dernière étape avant publication. Enfin, la SEC a précisé le 13 avril que certains fournisseurs d'interfaces utilisateur pour titres crypto ne seront pas tenus de s'enregistrer comme broker-dealers, sous condition de neutralité et de non-discrétion, ouverture marquée pour les acteurs DeFi non-custodial américains.

✂ **Royaume-Uni et Japon : *enforcement* actif et reclassification crypto**

Le 22 avril, la FCA a conduit sa première opération coordonnée contre le trading P2P illégal de crypto-actifs avec HMRC et la South West Regional Organised Crime Unit : 8 sites londoniens ont reçu des cease and desist letters. La FCA a parallèlement lancé sa consultation sur le périmètre du futur régime crypto (autorisations dès le 30 septembre 2026, régulation effective au 25 octobre 2027). Andrew Bailey (BoE / FSB) a alerté le 15 avril sur le ralentissement des standards internationaux sur les stablecoins.

Au Japon, le Conseil des ministres a approuvé le 10 avril un projet d'amendement à la Financial Instruments and Exchange Act (FIEA) reclassifiant pour la première fois les crypto-actifs comme instruments financiers, au même titre que les actions et les obligations. Effet à partir d'avril 2027 si

adopté par le Parlement, avec interdiction du délit d'initié, divulgation annuelle obligatoire, sanctions renforcées (jusqu'à 10 ans d'emprisonnement, 10 M€ d'amende), et discussions parallèles sur la baisse de la fiscalité des plus-values de 55 % à 20 %.

Convergence globale : Bitcoin entre dans la catégorie de risque la plus basse

Bitcoin est désormais traité dans la catégorie de risque la plus basse dans toutes les grandes juridictions, commodity aux États-Unis, instrument financier au Japon, crypto-actif accepté dans l'UE. Cette convergence réduit l'arbitrage réglementaire global mais accroît la pression de conformité à l'échelle internationale.

Focus finance traditionnelle et infrastructures de marché

Tokenisation et infrastructures : convergence US/EU

Fin avril, la plateforme française Lise a finalisé la première IPO 100 % on-chain en Europe : la PME industrielle ST Group a levé environ 2,07 millions d'euros, avec 97 % de souscripteurs particuliers et une part significative d'ordres passés en dehors des horaires traditionnels. L'opération s'inscrit dans le régime pilote européen DLT.

Le 22 avril, le Federal Register a publié des notices SEC concernant la Rule 7.41.01 sur la négociation de titres tokenisés via NYSE et Nasdaq, prolongement opérationnel du MOU SEC-CFTC du 11 mars.

Côté européen, Piero Cipollone (BCE) a réaffirmé le 15 avril que la tokenisation et la DLT peuvent transformer l'efficacité de la finance, à condition d'être ancrées dans la monnaie centrale. La solution Eurosystem Pontes sera lancée au T3 2026. Sur les marchés dérivés, l'ESMA a publié le 13 avril les templates de reporting pour l'Active Account Requirement (EMIR 3, première remise le 31 juillet 2026), tandis que la SEC et la CFTC ont approuvé conjointement le 15 avril les exemptions permettant aux CME et FICC d'étendre le cross-margining sur les Treasuries.

Régulation prudentielle et supervision : durcissement coordonné

L'Eurosystem estime, dans sa réponse d'avril à la consultation de la Commission, qu'il faut combler les lacunes réglementaires entre banques et non-banques pour préserver un level playing field. Cette position converge avec celle du FMI : lors des Spring Meetings (13–18 avril), Tobias Adrian a présenté un Global Financial Stability Report mettant l'accent sur les vulnérabilités liées à la dette et la présence d'investisseurs non bancaires leveraged. Croissance mondiale 2026 révisée à 3,1 % (optimiste) / 2,5 % (adverse).

Anticipation : durcissement réglementaire possible sur les leveraged investors en 2027.

Plusieurs autres chantiers s'accroissent : l'ESMA a lancé le 16 avril un *call for evidence* sur les notations privées (private credit ratings) ; la FCA a finalisé le même jour un nouveau régime UK

de short selling avec reporting agrégé ; le régime targeted support est entré en vigueur au Royaume-Uni le 6 avril ; les données de la BCE confirment un durcissement accéléré du crédit en zone euro. Côté *enforcement* français, l'AMF a sanctionné Kerdiz Finance et Conseil (300 k€ + interdiction de 5 ans), un autre CIF à hauteur de 2,5 M€, et purgé les ordres avant la reprise du titre Rapid Nutrition (suspicion de *pump and dump*).

Focus intelligence artificielle

L'IA devient une variable prudentielle

Le mois d'avril a confirmé un basculement majeur : les autorités de supervision commencent à traiter les modèles d'IA avancés comme des variables prudentielles au même titre que les expositions de crédit ou la liquidité. Le modèle Claude Mythos d'Anthropic a déclenché des consultations de haut niveau aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Allemagne et au Canada. La BCE envisagerait d'interroger directement les banques européennes sur leur niveau de préparation. Le CEO de Barclays a publiquement qualifié Mythos de « menace sérieuse pour le système bancaire mondial », et Anthropic a réservé l'accès via le programme Project Glasswing. La FCA a confirmé le 21 avril sa 2e cohorte AI Live Testing à l'UK FinTech Week.

Cette dynamique converge avec deux échéances structurantes : DORA et l'entrée en application de l'AI Act (2 août 2026, sauf report via Digital Omnibus, dont les négociations ont échoué le 28 avril). Plusieurs analystes alertent sur le risque de corrélations forcées sur les marchés obligataires si plusieurs acteurs utilisent des modèles d'IA proches. Côté marché, la fin de l'exclusivité OpenAI / Microsoft, le rapprochement Google / DoD, le financement de 16 Md\$ pour un data center Oracle au Michigan et la valorisation de Mistral AI à 11,7 Md€ alimentent la discussion sur l'IA comme infrastructure critique et la souveraineté technologique européenne. Les premières lignes directrices ACPR/AMF sont attendues dans les prochains mois.

IMPACT INVESTISSEURS

Pour les acteurs maîtrisant leurs propres infrastructures (cloud souverain, gouvernance IA mature) : prime de confiance durable attendue.

Pour les modèles dépendants de prestataires concentrés ou d'écosystèmes fragiles : perception structurellement plus vulnérable.

Due diligence : intégrer la cartographie des dépendances technologiques au même titre que les expositions financières.

Calendrier réglementaire : échéances clés

La période qui s'ouvre n'est plus une phase d'observation, mais une phase d'exécution.

ÉCHÉANCE	ÉVÉNEMENT
14 mai 2026	Clôture (17h00 CET) de l'appel à manifestation d'intérêt PSP pour le pilote euro numérique (BCE)
Mai 2026	Markup attendu du CLARITY Act au Sénat (deadline politique fixée par les sénateurs Moreno et Lummis)
1er juillet 2026	Fin de la période transitoire MiCA dans l'UE (passage PSAN → PSCA en France)
18 juillet 2026	Règlements finaux GENIUS Act attendus aux États-Unis
31 juillet 2026	Première remise du reporting Active Account Requirement (EMIR 3)
2 août 2026	Entrée en application de l'AI Act (Digital Omnibus en négociation, prochain trilogue le 13 mai 2026)
30 septembre 2026	Ouverture du gateway d'autorisation FCA crypto au Royaume-Uni (jusqu'au 28 février 2027)
T3 2026	Lancement de Pontes, solution DLT de l'Eurosysteme
S2 2026	Lancement attendu du stablecoin euro Qivalis (consortium de 12 banques)
3 novembre 2026	Midterms américaines : fenêtre politique critique pour le CLARITY Act
18 janvier 2027	Application complète des règles AML/sanctions GENIUS Act (PPSIs)
Avril 2027	Entrée en vigueur attendue de la reclassification FIEA des crypto-actifs au Japon
30 juin 2027	Rapport final de la Commission européenne sur l'application de MiCA, déclencheur potentiel de « MiCA 2 »
25 octobre 2027	Entrée en vigueur du nouveau régime crypto britannique sous FSMA

À retenir

Cinq dynamiques de fond structurent l'environnement des prochains trimestres :

- Centralisation supervisorielle européenne : soutien de la BCE à l'ESMA, MiCA 2, pression sur les écarts banques / non-banques. Les juridictions historiquement attractives (Luxembourg, Irlande, Malte) devront repositionner leurs modèles.
- Souveraineté monétaire numérique européenne : compétition sur trois fronts, à savoir les stablecoins euro (Qivalis, SG-Forge), les dépôts bancaires tokenisés, et l'euro numérique.
- La technologie comme variable prudentielle : modèles d'IA, concentration cloud et résilience cyber intègrent désormais le cadre prudentiel (DORA, AI Act et lignes directrices à venir).
- Tokenisation comme standard d'infrastructure de marché : IPO Lise / ST Group, consultation SEC sur le trading tokenisé.
- Convergence trans-atlantique sous tension : convergence sur les principes (protection des investisseurs, stablecoins, tokenisation), mais écarts d'approche significatifs et alertes du FSB sur la fragmentation persistante.

Le mot de la fin

La régulation passe d'une logique de production normative à une logique de supervision active et d'exécution opérationnelle. Pour les investisseurs, la qualité de la préparation opérationnelle des acteurs (conformité, gouvernance, résilience technologique) devient aussi déterminante que celle de leurs fondamentaux financiers. Les prochains trimestres permettront de distinguer clairement ceux qui ont anticipé de ceux qui subissent.

The SeqLense Regulatory Brief — Crypto & TradFi · Édition #5 · Format synthèse · Avril 2026

Cette publication est fournie à titre strictement informatif et ne constitue ni un conseil en investissement, ni une recommandation personnalisée, ni une incitation à acheter ou vendre des instruments financiers ou des crypto-actifs.

Les informations présentées reflètent une analyse générale des dynamiques de marché et des évolutions réglementaires à la date de publication. Elles ne tiennent pas compte de la situation personnelle, des objectifs d'investissement ni du profil de risque de chaque lecteur.

Malgré les soins apportés à la sélection et à la vérification des sources, aucune garantie n'est donnée quant à l'exactitude, l'exhaustivité ou l'actualité des informations. Les marchés financiers et les crypto-actifs présentent des risques élevés, notamment de volatilité et de perte en capital.

En conséquence, toute décision d'investissement relève de la seule responsabilité du lecteur et doit, le cas échéant, être prise avec l'appui de conseillers professionnels qualifiés.